



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 30
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 4
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 1

Délibération N° : 23.022/D

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D' EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES ET FIXATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2022

SEANCE DU 30/03/2023

LE JEUDI TRENTE MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS A 19H05, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Monsieur Jérôme MEUNIER,
Madame Marie-Hélène EUVRARD, Monsieur Timotée DAVIOT, Madame Nathalie MAGNIN,
Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI,
Madame Claudine ROSSIGNOL, Madame Nathalie ALCARAZ, Monsieur François FAREZ,
Madame Clarisse ANDRÉ, Monsieur Franck PEROIS, Madame Christie GEY, Madame Elisabeth FALOU,
Monsieur Jean FIORESE, Madame Evelyne BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN,
Madame Lucrèce BOUSSAÏD BINAZON, Monsieur Serafino SERRAVALLE,
Madame Françoise JUNGFER BOUVIER, Monsieur Karim SELLAMI, Monsieur Eric BASSET,
Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL, Monsieur Arnaud DEGEN,
Madame Agnès BONAFIOUS, Monsieur Kilé Olivier YENGE

ABSENTS EXCUSES :

Madame Fatiha AKHSIL

POUVOIRS :

Madame Sandrine LAMIRÉ a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène EUVRARD,
Monsieur Manuel DE CARVALHO a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Monsieur Nouridine SEDRATI a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER

SEANCE DU 30/03/2023

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D' EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES ET FIXATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2022

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-5,

Vu le Code Général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

CONSIDERANT la volonté de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de restituer la compétence balayage aux communes à partir du 01 janvier 2023 afin de permettre une gestion de la compétence au plus près du terrain, et cela sans multiplication des intermédiaires,

CONSIDERANT la baisse de la redevance SIVOM depuis le 01 juillet 2021 suite à l'optimisation de leurs prestations sur la Ville,

CONSIDERANT la demande de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine d'approuver ledit rapport de la CLECT par les communes membres de l'EPCI,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE

SEANCE DU 30/03/2023

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D' EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES ET FIXATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2022

ARTICLE 1 : APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2022 portant sur la restitution de la compétence balayage ou propreté urbaine et la fixation de l'attribution de compensation 2022.

ARTICLE 2 : DIT que le montant de l'attribution de compensation 2022 versé par la ville à la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine s'élève à 480 610€.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits sont inscrits au budget.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 31/03/2023

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER


Le Secrétaire de séance
Nicolas DOHIN


Acte publié sur le site de la Ville le : 3 104 | 2023

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 23.022/D

Objet de l'acte : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D' EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES ET FIXATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2022

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 7 - Intercommunalite

Transaction Préfecture : 091-219101144-20230330-BRU_DE_22720_1-DE

Date de l'acte : 30/03/2023

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_22720_1

Date de réception en Préfecture : 03 avril 2023